



**PROCES VERBAL
SEANCE DU MERCREDI 30 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le trente mars à 19 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Lionel FLEUTRY, Danièle ADAM, Jean-Michel BONNIN, Sophie FRANÇOIS, Virginie GRIVALT, Sandrine GOURDIEN, Stéphane ARGOULON, Cyril RIPPOL, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, André D'ACUNTO, Patricia GUERIN, Jocelyne MARTIN, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE, Pascal MONJAL.

Secrétaire de séance : Jocelyne MARTIN

ABSENTS EXCUSES

Delphine AUDOUIN a donné pouvoir à Sandrine GOURDIEN
Maryline LANDRE a donné pouvoir à Claudie MARCHAND
Sylvanie BOUCHET a donné pouvoir à Danièle ADAM
Denis AMBROIS a donné pouvoir à Jocelyne MARTIN
Peggy POTIER a donné pouvoir à Isabelle MABILLE

ABSENT

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	22
. Nombre de pouvoirs :	5
. Nombre de votants :	27

Date d'affichage de la présente délibération :
Date d'envoi à la Sous-Préfecture :

Le contenu du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 16 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

La nomination de Jocelyne MARTIN comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Information

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la réception des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Mme VOLERIT Simone Vve MASSE 72 rue Chèvre 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis : 557 rue de la Salle Section AT n° 103 d'une superficie de 1695 m²
Consorts LAURY	Immeuble bâti sis : 264 rue des Collèges Section BM n° 724 d'une superficie de 604 m²

N° 2016 – III - 1 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2015

Vu

- le budget primitif de l'exercice 2015,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures du Trésorier, du montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014,
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures du Trésorier ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2015 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Monsieur Le Maire quitte la salle de séance.

N° 2016 – III - 2 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif 2015, sur présentation du budget primitif 2015, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 044 963,99		561 992,15		1 606 956,14
Opérations de l'exercice	4 449 246,41	5 206 020,57	1 005 162,41	1 060 685,72	5 454 408,82	6 266 706,29
TOTAUX	4 449 246,41	6 250 984,56	1 005 162,41	1 622 677,87	5 454 408,82	7 873 662,43
Résultat de clôture		1 801 738,15		617 515,46		2 419 253,61
Restes à réaliser	-	-	1 709 260,00	134 889,00	1 709 260,00	134 889,00
TOTAUX CUMULES	-	1 801 738,15	1 709 260,00	752 404,46	1 709 260,00	2 554 142,61
RESULTATS		1 801 738,15		- 956 855,54		844 882,61

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que le compte administratif 2015 est conforme au compte de gestion 2015,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Monsieur Le Maire rentre dans la salle de séance.

N° 2016 – III - 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Considérant :

- l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 801 738.15 € pour l'exercice 2015,
- le besoin de financement 2015 de la section d'investissement s'élevant à 956 855.54 €

L'affectation du résultat (1 801 738.15 €) pourrait être la suivante :

- pour partie, soit 956 855.54 € affecté au financement du besoin de financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2016 "excédent de fonctionnement capitalisé").
- pour solde, soit 844 882.61 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2016 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2015 telle que présentée ci-dessus.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2016 – III - 4 - FINANCES LOCALES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2016

Après avoir rappelé que le budget a été établi sur une hypothèse de maintien des taux à leur niveau de 2015,

- Taxe d'habitation : 15,94 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 28,58 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 47.07 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les taux pour l'année 2016 à leur niveau 2015.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2016 – III - 5 - BUDGET – SUBVENTIONS – SECTEUR SPORT

Le comité a étudié la demande de subvention l'UAM s'élevant à 29 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

A) SPORT	
Fédération des associations sportives	22 000 €
Course nature	550 €
Courses cyclistes 2016	2 500 €
Courses cyclistes 2015	1 800 €
Centre médico sportif	800 €
Total A	27 650 €

- **DIT** que la subvention attribuée au titre de la course nature est exceptionnelle et qu'elle sera intégrée dans la subvention globale de la fédération, si la manifestation se pérennisait.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2016 – III - 6 - BUDGET – CONVENTION O.G.E.C.

Considérant l'analytique de l'année scolaire 2015,

Considérant la diminution des effectifs dans les groupes scolaires publiques (- 11 % en maternelle, - 8 % en primaire),

Considérant la hausse des enfants domiciliés sur Montreuil Bellay et scolarisés au groupe scolaire Sainte Anne (+ 17 %),

Considérant que l'école Sainte Anne est placée sous contrat d'association,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention à l'O.G.E.C. de l'école de Sainte Anne d'un montant de 67 140.53 euros.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2016 – III - 7 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2016 de la commune, joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

► **VOTE** la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2016 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 5 815 507,12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 oppositions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Christian CAILLEAU, Peggy POTIER, Isabelle MABILLE) :

► **VOTE** la section d'**Investissement** du Budget Primitif 2016 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 4 103 260,00 €.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Le Budget primitif global 2016 de la commune s'élève à 9 918 767,12 €.

N° 2016 – III - 8 - FINANCES LOCALES - BUDGET LOTISSEMENT PETIT ANJOU – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2016 du lotissement du Petit Anjou, joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

► **VOTE** la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 70 000 €.

► **VOTE** la section d'**Investissement** du Budget Primitif 2016 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 70 000 €.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Le Budget primitif global 2016 du lotissement du petit Anjou s'élève à 140 000.00 €.

N° 2016 – III - 9 - FINANCES LOCALES - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2016

La circulaire du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics, et revalorisées suivant la même périodicité. En application de cette règle, le maximum est maintenu au montant fixé en 2015 soit à 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le montant de **474.22 €** pour l'indemnité de gardiennage de l'église, identique à 2015.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2016 – III - 10 - PERSONNEL – CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Un agent municipal affecté au centre technique a sollicité sa mise en disponibilité à compter du 1^{er} septembre 2015. Dans le cadre d'une réflexion sur les objectifs astreints au service en matière notamment de désherbage, sur l'évolution des techniques à disposition de ce même service pour tenir ces objectifs, de la pénibilité de certaines tâches, il a été fait le choix de ne pas procéder au remplacement de l'agent sur l'année, mais de renforcer le personnel sur la période charnière des mois d'avril à juillet.

Dès lors considérant, la nécessité d'assurer le service, il est opportun de compléter ponctuellement le service par plusieurs emplois temporaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Christian CAILLEAU, Peggy POTIER, Isabelle MABILLE)

- **CREE** deux postes d'Adjoints techniques territoriaux de 2nde classe pour une période de quatre mois courant du 11 avril 2016 au 29 juillet 2016 dans le cadre de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

- **CREE** un poste d'Adjoint technique territorial de 2nde classe pour une période de quatre mois courant du 25 avril 2016 au 31 août 2016 dans le cadre de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- **DIT** que la rémunération des agents se fera sur la base de l'échelon 1 défini à la grille du grade.
- **DIT** que les postes sont créés à temps complet.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

N° 2016 – III - 11 - ARCHIVES - PERSONNEL - RECRUTEMENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

La ville de Montreuil-Bellay a procédé en 1993 à l'inventaire de ses archives jusqu'en 1989, puis en 2009 et 2010 à l'inventaire de 1990 à 2010. Pour ne pas perdre le bénéfice de ce travail, il est nécessaire d'assurer la mise à jour de l'inventaire régulièrement, ce qui est fait tous les deux ans depuis 2010.

Considérant le besoin occasionnel de procéder au classement d'une partie des archives communales,

Vu l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'inscription budgétaire au budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine pour une période de deux mois au cours de l'année 2016 pour assurer l'inventaire des archives de 2014 et 2015, ainsi que les éliminations possibles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à recruter un attaché territorial de conservation du patrimoine contractuel spécialisé dans l'archivage des collectivités pour une durée maximale de deux mois sur la période d'ouverture du poste,
- **FIXE** la rémunération de l'agent à l'indice brut 379,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2016 – III - 12 - DECISION ADMINISTRATIVE N° 1

Considérant l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2014.VI.03 en date du 11 avril 2014 portant délégations de pouvoirs,

Vu la délibération n° 2014.VI.04 en date du 11 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de marchés publics,

Vu la délibération n° 2015 – VIII – 2 en date du 16 octobre 2015 portant délégations de pouvoirs en matière de dépôt de demande de subvention,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision administrative :

- **N° 2015.01** portant information du dépôt de demandes de co-financement.

N° 2016 – III - 13 - MARCHES PUBLICS – DELEGATION DE SIGNATURE – CAMP D'INTERNEMENT – REHABILITATION DE LA PRISON

Considérant la nécessité d'achever les travaux de réhabilitation de la prison du camp d'internement en raison de la commémoration d'octobre 2016,

Considérant que la délégation de signature donnée au maire en matière de marchés publics par délibération n° 2014 – VI – 4 du 11 avril 2014 limite celle-ci aux marchés inférieurs à 50 000 € ht,

Considérant la date de remise des offres arrêtées au 6 avril 2016,

Considérant que le prochain conseil est arrêté au 13 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés publics liés aux travaux de l'opération n° 321 portant sur la réhabilitation de la prison du camp d'internement tsigane dans la limite d'un montant global de 80 000 € ht.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

SOMMAIRE :

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Information

N° 2016 – III - 1 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2015

N° 2016 – III - 2 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

N° 2016 – III - 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

N° 2016 – III - 4 - FINANCES LOCALES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2016

N° 2016 – III - 5 - BUDGET – SUBVENTIONS – SECTEUR SPORT

N° 2016 – III - 6 - BUDGET – CONVENTION O.G.E.C.

N° 2016 – III - 7 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

N° 2016 – III - 8 - FINANCES LOCALES - BUDGET LOTISSEMENT PETIT ANJOU –

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

N° 2016 – III - 9 - FINANCES LOCALES - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2016

N° 2016 – III - 10 - PERSONNEL – CONTRAT A DUREE DETERMINEE

N° 2016 – III - 11 - ARCHIVES - PERSONNEL - RECRUTEMENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

N° 2016 – III - 12 - DECISION ADMINISTRATIVE N° 1

N° 2016 – III - 13 - MARCHES PUBLICS – DELEGATION DE SIGNATURE – CAMP D'INTERNEMENT – REHABILITATION DE LA PRISON

La séance est levée à 20H30

Jocelyne MARTIN
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN
Maire de Montreuil-Bellay

